



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet NGCC Griffon - PVN	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7049-200157/A	Amendment No. - N° modif. 014
Client Reference No. - N° de référence du client F7049-200157	Date 2023-07-17
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-029-29039	
File No. - N° de dossier 029md.F7049-200157	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2023-08-30 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Jeddi, Loubna	Buyer Id - Id de l'acheteur 029md
Telephone No. - N° de téléphone (873) 455-3835 ()	FAX No. - N° de FAX (819) -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Demande de soumissions – Modification n° 014

La présente modification vise les points suivants :

1. Inclure les questions et les réponses concernant la demande de soumissions.

-
1. Inclure les questions du fournisseur et les réponses concernant la demande de soumissions.

Q#1: Item Devis 14 – Général

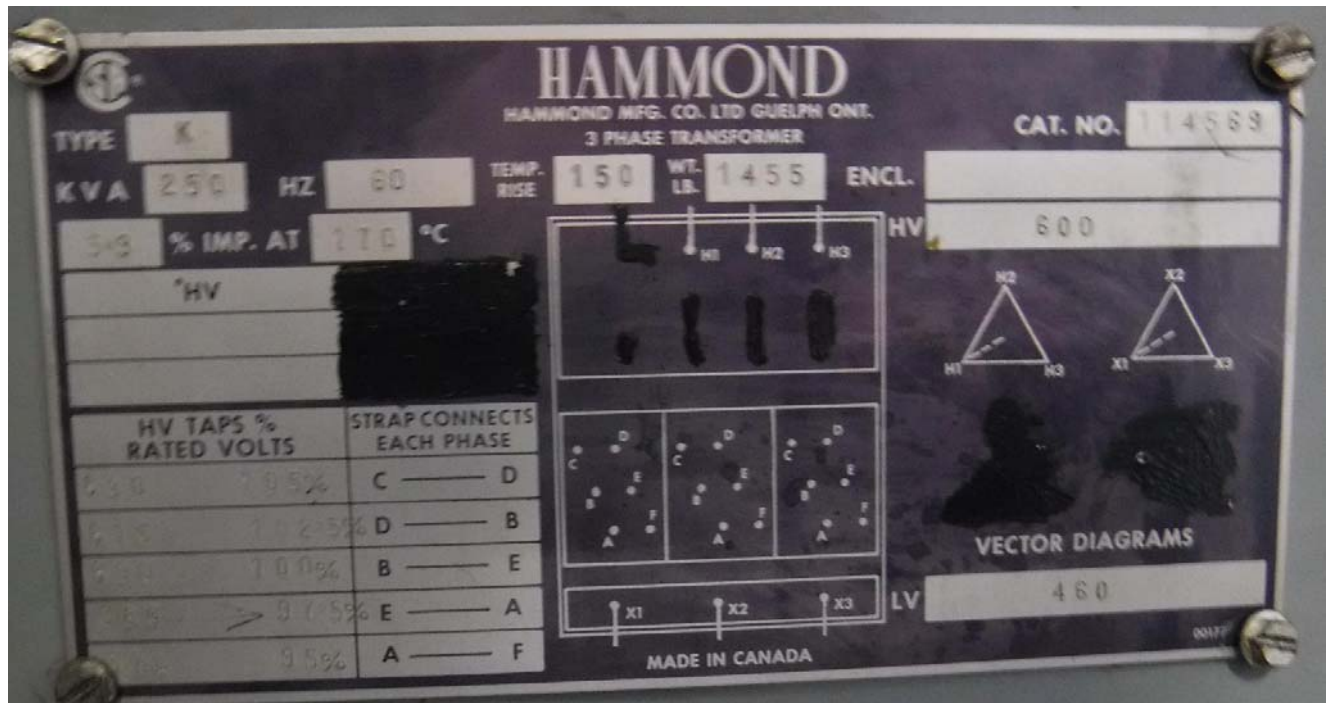
Est-ce possible d'avoir l'analyse de charge électrique « Electrical Load Analysis » actuelle du navire?

R#1 : Conformément au point G.2.4.1, il incombe l'entrepreneur d'effectuer une analyse de la charge électrique et de la mettre à jour tous les deux mois. L'analyse de la charge doit être configurée pour représenter le schéma unifilaire afin de faciliter l'identification des équipements et la dérivation directe des données pour le dimensionnement des barres omnibus, des transformateurs, des redresseurs et des câbles. Toutes les modifications apportées au schéma unifilaire doivent se refléter immédiatement dans l'analyse de la charge et vice versa. L'analyse de charge la plus récente dont dispose la GCC pour le Griffon date de 2003. Une copie de ce rapport a été sauvegardée dans la section 14 - Système de distribution électrique du dossier technique sur Google Drive pour référence uniquement. Fichier enregistré sous " Griffon 2003 Electrical Load Analysis "

Q#2 : Item Devis 14.13 – Système d'alimentation à quai

Est-ce possible d'avoir les informations inscrites sur la plaque signalétique du transformateur de courant de terre actuel?

R#2:



14.13.B Références

B.1 Données sur l'équipement

B.1.1 La disposition actuelle du transformateur d'alimentation à quai est présentée à la Figure 1.

REMARQUE : Le navire peut être relié à l'alimentation à quai de 480 ou 600 V en fermant l'un ou l'autre des disjoncteurs du sélecteur dans l'armoire d'alimentation à quai située à côté de la salle de la génératrice de secours. Le navire utilise presque exclusivement l'alimentation de 600 V en raison de sa disponibilité, mais aussi pour assurer l'isolation, ce que ne permet pas la disposition actuelle de 480 V. La GCC souhaite conserver l'option de recourir à l'alimentation de 480 V afin de combler des besoins futurs éventuels.

Transformateur Hammond de type K, catégorie n° 114569 :

Haute/basse tension :	600/480 V
Puissance :	250 kVA, 60 Hz
Poids :	1455 lb
Impédance :	5,3 % à 170 °C
Augmentation de température :	150 °C

Prises haute tension	Puissance
630 V	105 %

615 V	102,5 %
600 V	100 %
585 V	97,5 %
570 V	95 %

Q#3 : Item Devis 19.3

La section C.3.2 demande d'utiliser la logique ladder existante et de la faire correspondre à l'application FTView existante. Cette disposition est en contradiction avec la section C.3.7, qui exige l'utilisation de PlantPAX et le respect des normes ISA.

L'appel d'offres indique que la programmation existante pour l'application PLC et HMI doit être la même que celle qui existe actuellement. Cela est en contradiction avec la demande d'utilisation de la bibliothèque de programmes Rockwell PlantPax pour la programmation de l'automate et de l'IHM et avec la demande de conformité de l'IHM aux normes ISA-101. En fait, l'appel d'offres nous demande d'utiliser le programme original MAIS de le réécrire complètement.

R#3 :

Supprimer C.3.2 dans son intégralité

Remplacer C.3.2 par ce qui suit :

L'entrepreneur doit récupérer le programme de logique ladder de l'API5. L'entrepreneur doit récupérer la programmation FactoryTalk View SE existante. Le contractant doit récupérer la programmation de l'EGEN Cabinet SLC5/05. Le contractant doit utiliser les programmes récupérés pour élaborer les nouveaux programmes de l'automate et de l'IHM. Les fonctions d'alarme et de surveillance ainsi que la disposition des écrans doivent rester aussi proches que possible de l'existant.

Ajouter un nouveau paragraphe. C.3.17

L'entrepreneur doit concevoir et intégrer les nouvelles fonctions d'alarme et de surveillance ainsi que les dispositions d'écran requises pour les équipements nouveaux et modifiés décrits ci-dessus. Le contractant est responsable de l'intégration des équipements nouveaux et modifiés dans le système d'alarme et de surveillance.

NOTE 1 : Le nouveau système de surveillance utilisera la plate-forme Rockwell Automation 5380 CompactLogix pour la commande et les E/S. Cette plate-forme utilise le protocole Ethernet/IP. Cette plate-forme utilise le protocole Ethernet/IP pour communiquer avec les racks distants situés autour du navire. Des convertisseurs de protocole seront utilisés pour se connecter à tout équipement utilisant une norme autre qu'Ethernet/IP. Toutes les logiques d'alarme et tous les points de consigne seront évalués à l'intérieur de l'automate, au lieu d'être évalués dans l'IHM comme auparavant. La programmation utilisera la bibliothèque PlantPAX pour faciliter la maintenance du contrôle et de la surveillance de l'IHM.

NOTE 2 : La nouvelle application IHM sera simplifiée de manière à ce qu'elle n'évalue aucune logique de processus. La bibliothèque de programmation Rockwell Automation PlantPAX sera utilisée pour simplifier la visualisation et le contrôle des points d'alarme. La conception de l'application et la description des capteurs seront conformes aux normes ISA.

Q#4 : Item Devis 10.17 – Les 2 parties d'essais de bruits seront effectuées après les travaux de PVN

La partie 1 sera exécutée durant les essais en mer suite aux travaux de PVN, juste avant la remise du navire au Canada, ces relevés de bruits s'effectueront à proximité du chantier naval élu. Par contre pour la partie 2, nous comprenons qu'elle sera effectuée possiblement plusieurs mois après la fin du PVN afin d'avoir des conditions de glaces pour la réaliser.

Où sera effectuée cette partie 2 du relevé de bruit en condition de glace?

R#4: Le NGCC Griffon opère régulièrement dans la région des Grands Lacs (près de Sarnia, Amherstburg ou Windsor). Il est préférable de prévoir la fin du mois de janvier et le mois de février pour l'état des glaces afin d'effectuer la partie de l'étude sur le bruit.

Q#5 : Item Devis 10.17 – Les 2 parties d'essais de bruits seront effectuées après les travaux de PVN

Comment seront défrayés les frais de déplacement et d'hébergement du chantier naval et son équipe spécialisée en relevés de bruits pour effectuer cette 2e partie afin que tous les soumissionnaires soient sur une base égale?

R#5 : L'entrepreneur doit inclure dans son offre une indemnité de 5 000 dollars pour couvrir les frais de subsistance du RSF (hébergement, repas, transport, etc.). À l'achèvement des travaux, le contractant doit présenter la facture finale du RSF, ainsi que des copies de toutes les pièces justificatives attestant le(s) coût(s) réel(s). L'indemnité de 5 000 \$ sera rajustée à la hausse ou à la baisse à l'aide du formulaire TPSGC 1379, Travaux en cours ou nouveaux travaux, au besoin.

Fin de la modification de la sollicitation #014.